

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte rendu de la séance du 4 MARS 2009

L'an 2009, le mercredi 4 mars à 20 h 45, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Albret était assemblé en session ordinaire à la salle de fêtes de Montgaillard, après convocation légale, sous la présidence de M. Bernard FAUCON-LAMBERT.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués des communes adhérentes :

Commune de BARBASTE : MME JAYLES, MM. DUBRUN, FRICARD, MOLARO, SAUQUES

Commune de BRUCH : MM. CARLE (suppléant de M. LORENZELLI), DUFIEUX (suppléant de MME MARIA)

Commune de BUZET/BAÏSE : MME LAFFON, MM. FRESQUET, GOURGUES, MARIN, MOLINIE

Commune de CAUBEYRES : M. BANEL

Commune de FEUGAROLLES : MM. GARRABOS, MASSIAS, PARISOTTO

Commune de LASSERRE : M. PERES

Commune de LAVARDAC : MME SESTACQ, MM. CLAVE, GAUTERON, MAUDIRE, MICHELIN

Commune de MONTESQUIEU : MM. BIASUZZI, POLO

Commune de MONTGAILLARD : M. DAURENSAN

Commune de NERAC : MMES BES, GARREAU, PALAZE, MM. ASHBURN (suppléant de MME PAILLARES), BACH, BAURY, DUFAU, FAUCON-LAMBERT, GALLIO, GELLY, LACOMBE, SANCHEZ, VINCENT (suppléant de MME CASEROTTO)

Commune de POMPIEY : M. BOUTIN

Commune de SAINT LAURENT : M. CLUA

Commune de SAINT PIERRE DE BUZET :

Commune de THOUARS : M. VICINI

Commune de VIANNE : MMES DUCLOS, PERRIER, MM. BARRET, BROUSSE (suppléant de MME RAMADOUR), MERCADIE, SENGENES

Commune de XAINTRAILLES : M. LESPE

ETAIENT EXCUSES :

Commune de BRUCH : MME MARIA (suppléée par M. DUFIEUX), M. LORENZELLI (suppléé par M. CARLE)

Commune de LAVARDAC : MM. DESMET, TOURON

Commune de NERAC : MMES CASEROTTO (suppléée par M. VINCENT), PAILLARES (suppléée par M. ASHBURN)

Commune de SAINT PIERRE DE BUZET : M. DE TRETAINNE

Commune de VIANNE : MME RAMADOUR (suppléée par M. BROUSSE)

ETAIENT ABSENTS :

Commune de BARBASTE : MME BARATEIRO

Commune de BUZET/BAÏSE : MME POLLONI

Commune de NERAC : MM. IDIART, UMINSKI

Commune de SAINT LAURENT : M. CAPELLE

Assistaient également à la réunion, C. MOINET, Directrice, E.DUFAU Directrice-adjointe,

Madame JAYLES est désignée secrétaire de séance.

Le Maire de Montgaillard souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le Président remercie le maire de Montgaillard d'accueillir le conseil dans les nouveaux locaux de la salle des fêtes et ouvre la séance :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2009 :

Le compte rendu du conseil communautaire du 22 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

"Mes chers collègues,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Communautaire doit, dans le respect des dispositions relatives à l'adoption du budget, examiner les orientations budgétaires qui seront honorées dans le cadre du budget primitif de l'exercice.

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. C'est la première étape du cycle budgétaire.

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et qui traduisent la volonté de réaliser les objectifs fixés.
- d'être informé et de s'exprimer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Vous avez reçu les différents éléments préparatoires à ce débat. Les commissions se sont réunies ainsi que le bureau. Je souhaite remercier les vices présidents pour leur implication. 50 réunions se sont tenues en un an.

Le rapport de présentation du DOB se fera en trois temps.

Je vous présenterai dans un premier temps le contexte global et ses conséquences sur le local, puis les vice-présidents présenteront le bilan et les perspectives de leur commission. Enfin, Bernadette JAYLES présentera les éléments de préparation budgétaire.

I Le contexte global...

Ces orientations sont évidemment dépendantes de la situation nationale et internationale. Il convient donc de rappeler le contexte économique communément appelé « crise » dans lequel les prochains budgets vont être établis. La crise qui s'installe, la consommation chute, les usines ferment, le chômage s'étend, l'inquiétude monte. Le dictionnaire Petit Robert définit l'état de crise comme « le moment d'une maladie caractérisé par un changement subit et généralement décisif en bien ou en mal » c'est aussi nous dit-il « une phase grave dans l'évolution des choses, des événements, des idées ».

Je retiendrais de la première définition qu'une crise est le symptôme d'une maladie et qu'il ne suffit pas de faire le gros dos, d'attendre que la crise passe comme d'aucuns nous y invitent. Pour guérir il faut soigner et pour ce faire porter un diagnostic. Diagnostic sans complaisance permettant de trouver des remèdes. Je partage celui d'Eric Conan qui écrit dans Marianne du 21 février « *Depuis près de trente ans, le néolibéralisme a perverti le débat économique en idéologisant des questions techniques. Si l'on ne comprend pas ce kidnapping idéologique on ne comprend rien à*

la crise de la mondialisation heureuse qui relève moins de la science économique que de l'utopie politique(...). Les mêmes qui nous disaient encore au printemps dernier que la crise était finie, continuent à pérorer en expliquant que la bulle du surendettement provient « d'excès financiers » qu'il suffit de purger pour que tout reparte comme avant.

En réalité, les adeptes de la « globalisation » ne pensent pas globalement. Les as de la finance ne voient pas plus loin que leurs écrans boursiers. Ces intoxiqués du profit financier se désintéressent de l'économie réelle. Or, la crise financière résulte d'une crise de la demande plus lointaine : les détenteurs de capitaux ont affaibli les revenus des salariés des pays développés en les mettant en concurrence avec la main-d'œuvre sous payée des pays émergents du Sud. Le démantèlement des protections douanières (dont la préférence communautaire européenne du traité de Rome) a installé une lutte des classes au niveau mondial ayant libéré le capital de l'ancien compromis fordiste qui n'oubliait pas que le salarié est aussi consommateur.

Tenus en respect par le chantage du chômage, menacés de populisme à la moindre récrimination contre les riches et de xénophobie à la moindre contestation des délocalisations, les salariés ont vu leur part de création de richesses baisser au profit des actionnaires et des patrons. Ce qui a déprimé la demande globale. Les champions du néolibéralisme avaient trouvé une astuce moderne : soutenir ce pouvoir d'achat affaibli en distribuant du crédit à la consommation. Jusqu'à l'explosion finale. Depuis 2000, les pays à la croissance la moins poussive furent ainsi ceux qui ont le plus joué à l'américaine en s'intoxiquant à l'endettement. Ce sont pourtant les mêmes « experts économiques » qui, il y a encore deux ans, voulaient aller plus loin en France en distribuant du crédit hypothécaire et en développant les retraites par fonds de pension qui nous expliquent aujourd'hui que le protectionnisme menace la croissance ». Changement décisif en bien ou en mal, phase grave dans l'évolution des choses, des événements, des idées nous dit le Petit Robert pour définir l'état de crise. Il est grand temps de mettre en place « un schéma de protectionnisme altruiste (existe) permettant à la fois de protéger les modèles sociaux les plus avancés, et donc les plus menacés par la mondialisation libérale et les intérêts des travailleurs du Sud. Les intégristes du libre-échange se soucient, en fait, moins du sort des populations du Sud que les partisans d'un protectionnisme raisonnable »

Les défenseurs de ces politiques nous disent qu'à terme tout finira par se rééquilibrer et que les revenus des pays pauvres s'aligneront sur les nôtres. Quand ? Vu l'énorme différence on peut y croire si on a la vie éternelle devant soi. En attendant la tendance est inverse le niveau de vie du tiers monde s'installe chez nous. Notre société ne peut résister à une concurrence aussi déséquilibrée comme l'estime Emmanuel Todd dans son dernier livre. « Après la démocratie »

II ...et ses conséquences sur le local

Nous ne pouvons faire semblant d'ignorer tout cela. Les citoyens du Val d'Albret en vivent au quotidien les effets.

Ceci, évidemment, impacte directement les budgets des collectivités locales. Du fait des délocalisations, du chômage, de la crise du crédit les moyens manquent partout. L'Etat se rabougrit mais le déficit explose. Les transferts de charges s'opèrent sur le dos des collectivités locales qui sont ensuite montrées du doigt devant la nécessaire hausse des impôts locaux. Les services publics de proximités s'en vont du territoire SNCF, France Télécom, EDF d'autres se concentrent comme la perception.

A écouter certains conseillers, qui comme toujours ne sont jamais les payeurs, nous devrions pallier sur notre budget au départ de la SNCF, de la poste. Pourquoi ne pas demain assurer la sécurité à la place de l'Etat, après la réduction des effectifs et la menace qui plane sur le maintien de la gendarmerie.

Je veux rappeler ici que rien de tout cela n'est dans nos statuts. Je veux rappeler ici que les services publics de l'Etat relève de l'égalité territoriale. Je veux rappeler ici que le financement de ces services relève de la péréquation nationale. Quelle loi, quelle compétence, quel impôt prélevé oblige la communauté à subventionner une SNCF et une poste en voie de privatisation. Accepter de payer ces services sur nos budgets c'est accepter que les territoires les plus pauvres soient moins bien servis et

ne cessent de s'appauvrir. Accepter de payer sur nos budgets c'est accepter demain une éducation qui ne soit plus nationale, c'est accepter une poste à deux vitesses. C'est tuer le service public tel qu'il a été instauré à la Libération et auquel les français sont si attachés. Quel acte démocratique a modifié ce contrat social. Malgré tout le dénigrement dont il fait l'objet de la part d'une prétendue élite un dernier sondage révèle que deux tiers des citoyens ont une bonne opinion des fonctionnaires et qu'ils sont attachés au service public. Avec eux, nous le défendrons !

Nous sommes là au cœur de notre raison d'être le développement local. La loi ATR de 1992 qui a instaurée les communautés de communes est une loi d'aménagement du territoire. Nous devons lutter contre le déménagement en cours. Faute de quoi il n'y aura pas de développement possible. Je remercie la très grande majorité des maires et élus ici présents d'avoir compris cela. Vous qui nous avez soutenus dans nos actions. Vous qui représentez 95 % de la population du Val d'Albret. Que vous ayez été présent sur l'ensemble des manifestations, comme Mr Gauteron, Maire de Lavardac, directement concerné, ou que vous soyez passé apporter votre soutien sur un village comme Mr Vicini, Maire de Thouars.

Accepter de payer sur nos budgets, c'est accepter d'être les boucs émissaires tout désignés de la hausse des impôts à un moment, ou pour rajouter aux difficultés du moment le principal impôt local, la taxe professionnelle, est supprimé sans savoir par quoi il va être remplacé.

Situation dénoncée par l'ensemble des associations d'élus toutes tendances confondues. Faut-il relire l'éditorial de la Gazette des communes titré *Inquiétude et désarroi*.

Collectivité territoriale cherche visibilité budgétaire. Réponse urgente attendue ». Voilà l'annonce que pourrait faire passer de multiples collectivités et, au premier rang d'entre elles, les intercommunalités. On savait la taxe professionnelle (TP) moribonde, dépourvue de véritable logique, après de multiples réponses sans grande cohérence - près de 70 modifications législatives depuis sa création en 1970 ! Pour autant, l'annonce de sa suppression, sans concertation ni véritable solution de remplacement, provoque l'inquiétude et le désarroi des associations d'élus locaux. Environ 22 milliards devront être trouvés pour compenser les pertes. Encore faudrait-il que la réponse apportée le soit dans le respect de l'autonomie fiscale des collectivités et en maintenant un lien fiscal entre les entreprises et les territoires.

(...)L'annonce de sa suppression est également surprenante dans son « tempo », à quelques jours de la remise des conclusions du comité Ballardur. On avait cru comprendre ces derniers mois qu'aucun projet d'envergure lié au champ des collectivités ne viendrait heurter les annonces de ce comité »

Les services publics d'Etat doivent être financés par l'état. Les services publics locaux par les collectivités locales.

Dans ce contexte la défense de l'intérêt communautaire prend tout son sens. L'éthique de la responsabilité doit prévaloir. Chacun doit à sa place assumer ce pourquoi il a été élu, tout ce pourquoi il a été élu mais rien que ce pourquoi il a été élu.

Dans ce contexte c'est de cohérence, de visibilité et de lisibilité dont nous avons le plus besoin. Savoir qui fait quoi n'est pas inutile aux usagers. Savoir qui paie quoi n'est pas inutile aux contribuables.

Comme dit le bon sens populaire chacun son pré et les vaches seront bien gardées."

A l'issue de son intervention, chaque vice-président présente les travaux réalisés par les commissions et les perspectives d'actions pour 2009 :

COMMISSION : TOURISME

BILAN 2008

-Travail de mise en place de l'EPIC à l'échelle du territoire de la CCVA après avoir demandé une révision des statuts du syndicat mixte du Pays d'Albret en vue de l'établissement d'un EPIC sur un territoire plus large (mézinais et communes des côteaux d'Albret)

-Elaboration des statuts de l'EPIC et délibération du conseil communautaire le 22/01/09

PROJETS 2009

- 1) installation du comité directeur de l'EPIC pour mi-mars 2009 : élection du président et des vice-présidents, transfert du personnel de l'office de pôle vers l'EPIC, élaboration d'un règlement intérieur et d'une convention d'objectif
- 2) Mise en place d'action en matière de tourisme social en relation avec l'agence Nature et pour les locations des gîtes de la CCVA, des gîtes de Barbaste et de Nérac + projet sur le site du camping de la Pinède.

COMMISSION : Développement économique

BILAN 2008

ZAC :

- Validation par la commission de la mise en place d'une étude sur l'aménagement de deux nouvelles zones d'activités sur le territoire de la CCVA : Saint Pierre de Buzet et Nérac. Cette démarche est appuyée par le conseil général qui intègre dans son étude sur le développement économique du Lot et Garonne la problématique des deux zones concernées en Albret. Mise en place d'un groupe de travail autour du développement de la zone de Saint Pierre de Buzet.

- Poursuite de la commercialisation des zones existantes.

Point Relais Emploi :

- Rationalisation des moyens entre les différentes structures et mise en place d'une convention entre la CCVA et la mission locale de l'Agenais et de l'Albret afin que mieux accompagner les publics concernés.

- Relance du Forum de l'emploi en collaboration avec les chambres consulaires.

PROJETS 2009

- Mise en place à l'échelle communautaire de la clause d'insertion dans tous les achats publics en partenariat avec ARDIE 47

- Poursuite du développement des ZAC en fonction des résultats des études actuellement en cours au niveau du CG47, lancement de l'étude d'aménagement de la zone de ST Pierre de Buzet.

- Développement de la mission insertion et aide au retour à l'emploi du PRE en partenariat avec tous les organismes en charge de cette problématique. Mise en place d'un programme d'aide à la mobilité destiné à favoriser le retour à l'emploi en zone rurale.

- En collaboration avec la commission désenclavement, mise en place d'un groupe de travail transversal sur le développement économique de l'Albret.

- Mise en place en Avril 2009 du Forum des métiers et de l'emploi.

Le Président précise que sur le développement économique comme sur d'autres sujets structurants ayant trait à la coopération intercommunale, une collaboration avait été proposée aux Communautés de Communes des Côteaux et du Mézinais au cours de 3 rencontres qui ont eu lieu pendant l'année 2008.

COMMISSION : VOIRIE

BILAN 2008

3 réunions de la commission ont eu lieu.

Investissements travaux : la totalité du programme a été réalisée.

Investissements matériel : achat d'un tracteur + épareuse (livraison semaine 5 année 2009)

Le programme des travaux 2008 a été réalisé en totalité.

PROJETS 2009

Investissements matériel : tracteur + épareuse, turbotondeuse, petit cylindre

Travaux communaux réalisés à l'entreprise :

Un document est en cours d'élaboration recensant les différents travaux à réaliser par la commune : reprofilage de chaussée en grave 0.20 avec bi-couche, renforcement des chaussées en enduit bi-couche, enduit mono-couche, renforcement des chemins calcaire, pose de bordures etc... Ce document sera envoyé aux différentes communes et avec l'aide du technicien (M. AMEDEE) un choix sera effectué afin de pouvoir consulter les entreprises.

Aménagement des locaux de VIANNE :

L'architecte M. HUSSON a rencontré l'architecte des bâtiments de FRANCE afin de valider le projet. Le permis de construire peut être déposé.

Un groupe de travail composé d'élus de la commission a été constitué.

Le Président précise le choix qui est fait d'arrêter les travaux effectués en régie, sur devis, par le service voirie de la Communauté de communes au profit des communes : le service voirie a entretenu jusqu'alors des chemins ou a effectué des travaux sur des sites appartenant aux communes (ne relevant pas des compétences de la CCVA). Ces travaux n'étant pas prioritaires, plusieurs interventions ont été reportées ; cet état de fait est source d'insatisfaction ; il est donc prévu, pour remplacer ce dispositif, de mettre en place un appel d'offre groupé.

COMMISSION : ORDURES MENAGERES

BILAN 2008

La fusion des syndicats de Réaup (SMCTOM d'Albret) et d'Aiguillon (SMICTOM de la Basse Vallée du Lot et de la Moyenne Garonne) est en bonne voie... elle est même enfin sur les rails !

Après de nombreuses négociations et rapports d'étapes, dans le cadre de la commission inter-syndicats et à la faveur des réunions préfectorales dites « commissions du dialogue », nous sommes arrivés à un accord.

Le périmètre du nouveau syndicat a été adopté par le conseil syndical du SMICTOM le 29 janvier et par celui du SMCTOM le 11 février. Le préfet a deux mois (à compter du 29 janvier) pour accepter ce périmètre (communauté de communes du Confluent, communauté de communes du Val d'Albret, communauté de communes de la Basse vallée du Lot, communauté de communes du canton de Prayssas, communauté de communes des Coteaux de l'Albret, communauté de communes du Mézinis, commune de Fauillet, commune de Lamontjoie, commune du Nomdieu, commune de Saint-Vincent-de-Lamontjoie).

Les accords ont également porté sur un projet de statuts de la nouvelle structure qui se nommera SMICTOM L.G.B. (Lot-Garonne-Baïse) ; le conseil syndical comprendra 87 délégués dont au moins un par commune et la représentation par communauté ira de 8 délégués pour la communauté de communes du mézinis jusqu'à 28 pour la communauté de communes du Val d'Albret. Le bureau sera composé d'un président et de 15 vice-présidents (au moins un par communauté de communes) aux fonctions clairement établies.

La prochaine « commission du dialogue », le lundi 9 mars prochain, fera le point sur les différentes étapes qui restent à franchir. Après la notification du nouveau périmètre, chaque structure devra adopter les nouveaux statuts selon la règle de la majorité qualifiée (2/3 des structures et 50 % de la population ou l'inverse). En attendant, chaque syndicat doit présenter et adopter un budget pour fonctionner jusqu'à la fusion. Le débat d'orientation budgétaire du SMICTOM d'Aiguillon aura lieu le 3 mars, celui du SMCTOM doit avoir lieu courant mars.

PROJETS 2009

Nous sommes en attente des orientations budgétaires afin de fixer le niveau de la TEOM.

Nous suivrons l'aboutissement du projet de fusion qui devrait voir la mise en place du tri sélectif en porte à porte pour les habitats agglomérés de plus de 200 habitants des communes du « futur ex-SMCTOM » et la généralisation du ramassage des déchets verts du printemps à l'automne pour les communes du « futur ex-SMCTOM ».

Si la bonne volonté qui semble animer les différents protagonistes ne se dément pas nous pourrions aboutir à la fusion et à ces nouveaux services au début ou à la fin de l'été.

Restent à déterminer les modalités de transfert des OM du SMCTOM compte tenu de la fermeture du site de Réaup. Des pistes ont été explorées lors de la réunion technique du 26 janvier, elles seront sûrement évoquées lors de la « commission du dialogue » du 9 mars. L'objectif est de mettre en place un système suffisamment souple afin qu'il soit adaptable au futur schéma départemental de traitement des OM.

COMMISSION : CULTURE

BILAN 2008

Réalisation et appui de projets culturels dans le cadre du Festi'Val d'Albret envers les différentes associations :

- Rallye lecture
- Festival de musique en Albret
- Stage de musique baroque
- Amis de l'école de musique
- Association promotion du cinéma en Albret
- Route du Rock
- Culture et cinéma
- Georjacléo
- Association Jazz
- Séances de Noël du Margot
- Séances de Noël Théâtre
- Festi ETE Compagnie Debauche
- Fête des produits du terroir

Rencontre en communauté de l'ensemble des responsables associatifs afin de définir :

- les objectifs communs en adéquation avec nos compétences et notre territoire
- réfléchir sur un dépliant promotionnant l'ensemble des manifestations
- mutualiser les bénévoles etc...

Création d'une carte du territoire CCVA précisant les lieux, mois et manifestations annuelles.

Aménagement d'une salle du personnel interservices dans les locaux de l'Espace d'Albret, en partenariat avec la ville de Nérac.

Effectifs Ecole de Musique et de Danse :

- environ 320 élèves (242 CCVA, 51 CDC Coteaux, 27 autres)
- environ 60 élèves sur liste d'attente

PROJETS 2009

L'ensemble des membres de la commission culture travaille à la préparation de projets :

- Festi'Village hiver : à la rencontre des communes autour de soirées à thèmes (cinéma, cabaret, théâtre...)
- Aménagement de la maison Brissaud pour la danse (fin des travaux)
- Tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse (à actualiser)
- Projet de l'école de musique : orchestre symphonique, développement de la communication pour la promotion des auditions.
- 30^{ème} anniversaire de la création de l'école de musique.

Carte des manifestations sur le territoire en pièce jointe.

Monsieur Mercadie s'interroge sur le fait que l'enseignement dispensé par l'école de musique ne permette pas d'accéder au conservatoire ; le Président lui précise que cela est lié « au classement de l'Ecole de Musique », dans le schéma départemental des enseignements artistiques.

COMMISSION : JEUNESSE

BILAN 2008

Mise en place de l' Accueil Loisirs Péri-Scolaire à Nérac depuis Janvier 2009

Mise en place du Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Fiches de diagnostics à étudier lors de la prochaine séance

PROJETS 2009

-Financement de nouveaux emplois sportifs mutualisé (à temps partiel):

Archers du Roy = Nérac et Archers Laurentais

Tennis de table = St Laurent et Nérac

Tennis : à ce jour pas de mutualisation de poste entre les clubs concernés

- Projet d'aménagement du Skate parc – City stade sur le terrain attenant à la Maison des Jeunes à Lavardac.

- Rénovation des Locaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement situé à Barbaste :

- Politique petite enfance : Etude des besoins en place d'accueil, sollicitation de l'association comptine de Nérac pour la gestion de la crèche.

- Redéfinition des modalités de fonctionnement avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement situé à Montesquieu et géré par l'IFAC.

En matière de gestion des effectifs,

- Travail en cours sur des modalités de pré inscription au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Barbaste

- Et réflexion sur l'organisation des temps de travail des animateurs

Forum des associations le 12 septembre 2009

COMMISSION : AGRICULTURE

BILAN 2008

Participation de la CCVA aux fêtes du vin de Nérac

Participation de la CCVA au Buzet Seven

Mise en place du dossier formulaires "Calamités"

Rencontres avec l'Institut National du Développement Local (INDL), dans le cadre d'un projet d'opération "Vente Directe"(établissement d'une étude et d'un programme d'actions)

PROJETS 2009

Poursuite de la collaboration avec INDL :

Objectif : labellisation d'une trentaine d'agriculteurs «politique agro tourisme »

- Etablissement d'un questionnaire auprès des agriculteurs

- Envoi et exploitation des résultats

- Recherche de synergie avec les commissions tourisme et culture

- Mise en place de la réflexion autour d'une charte de « la vente directe »

Soutien aux manifestations à l'identique de 2008 ; rencontre avec la Cave de Buzet et discussion sur sa politique marketing

Gestion du dossier « calamités » : points sur les dossiers en cours.

Monsieur Sarion soulève la problématique de la fête des produits du terroir, à savoir la question du sens de cette manifestation pour la CCVA et de la présence des coopératives ou des produits du mézinais et bruhlois.

Le Président partage aussi cette interrogation et précise que les démarches entreprises, entre autre avec la cave de Buzet/Baïse, vont dans le sens d'une recherche de définition de cette manifestation.

COMMISSION : DESENCLAVEMENT VOIES DE COMMUNICATION

BILAN 2008

Problème voie ferrée : réunion avec différents acteurs pas de fermeture envisagée Condom - Port Ste Marie, point de triage nécessaire et risque d'impact sur transport routier + petit train touristique : problème de financement de l'entretien de la voie qui est gérée par un privé.

Canal : association des communes riveraine du canal (ensemble des communes - Président Maire de Toulouse) et défense du canal.

Désenclavement : échangeur autoroute ; étude en cours par le Conseil Général sur le thème du désenclavement de l'Albret.

Ligne LGV : question de la définition du tracé (3 tracés envisagés) ; impact prévisible sur les communes de la CCVA en terme d'urbanisme.

PROJETS 2009

- participation aux différentes instances départementales ou régionales
- faire valoir les attentes de la CCVA dans les différents projets d'aménagement
- rencontre avec une commune du Roussillon traversée par une ligne TGV

Bernadette Jayles prend ensuite la parole pour présenter l'action réalisée par la commission de défense des services publics : Mardi 17 Mars à 19h à la CCVA aura lieu le bilan de la journée de défense des services publics du 21 janvier 2009, élargissement de la démarche à l'ensemble du département, effets positifs ex : poste Barbaste.

Monsieur VICINI s'interroge sur le fait que la commission ne se soit pas déplacée sur Bruch pour le problème de la poste.

Le Président lui signifie que cette interrogation est sans objet puisque par voie de presse le Maire de Bruch a fait savoir que la manifestation n'était pas la solution adaptée et rappelle que la commission s'est mobilisée pour toutes les communes qui l'avaient sollicitée.

Bernadette Jayles poursuit par la présentation des documents budgétaires et l'analyse de la situation financière de la communauté de communes :

I BILAN 2008 :

1) UN BUDGET MAITRISE ET EN EXCEDENT SUR LE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement 2008 a été voté à hauteur de 4 704 201 € ; le compte administratif fait apparaître un excédent de 212 947, 59 € ; cela malgré

1) des hausses sur :

- la voirie avec l'augmentation des carburants sur une partie de l'année et la progression constante des coûts des matériaux
- la masse salariale (Compte Administratif 2007 : 1 614 514,35 € / Compte Administratif 2008 : 1 652 533,71 €)

Impact dès 2008 des reprises d'activité et des quelques avancements de grades liés à l'évolution de la carrière des agents, augmentation du point d'indice à + 1,8 %. Ainsi, à ce jour la part de la masse salariale dans le budget de la CCVA représente 36,7% du budget de fonctionnement.

2) des baisses de subventions et des recettes majorées :

- Enfance jeunesse : la baisse de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales entre 2007 et 2008 : s'élève à moins 17 000 €
- La taxe de séjour avait été prévue à hauteur de 71 500 €, si 32 325 € ont été déclarés par les hébergeurs, 19 750 € ont été actuellement perçus.

Par contre, concernant les subventions versées par CCVA : certaines manifestations n'ayant pas eu lieu, des dépenses prévues n'ont pas été réalisées à hauteur de 33 000 €.

Le budget a donc été maîtrisé en particulier sur le chapitre des charges à caractère général :

CA 2008 : 790 349,25 €

CA 2007 : 775 130,66 €

Concernant les charges exceptionnelles, elles évoluent entre 2007 et 2008 de 11 469,53 à 228 843 du fait de la subvention au Budget Annexe Zone d'Activité Touristique (Aquaparc) de 165 221 €, de l'impayé du loyer Verrerie de Vianne de 63 000 €.

2) DES INVESTISSEMENTS RALENTIS :

Concernant les investissements, l'année 2008 a permis la fin de la construction des gîtes, de la rénovation des anciens locaux de la CCVA en logements temporaires à Lavardac et leur mise en location via le PACT * et son organisme de gestion le SIRES (Service Immobilier Rural et Social).

(*Le Mouvement PACT est le **premier réseau associatif national** au service des personnes et de leur logement. Il est composé de **145 associations et organismes** répartis sur tout le territoire national, adhérents à la Fédération des PACT. Ses membres partagent un **projet associatif commun** qui vise à

- **Produire** une offre de logement à loyer maîtrisé favorisant la diversité de l'habitat dans les villes et les pays
- **Adapter** l'habitat aux besoins et aux usages
- **Combattre** l'habitat insalubre et indécents
- **Travailler** à la mise en œuvre d'accès durables des plus démunis à un logement et assurer leur accompagnement).

Le programme voirie et l'investissement matériel voirie ont été réalisés et des travaux ont été effectués en régie concernant le mur de la verrerie de Vianne (finitions en cours).

Enfin, l'ensemble des panneaux Réseaux d'Information Service et signalétique du territoire a été installé.

Cependant, un déficit investissement de 459 391,03 € est à noter qui s'explique spécifiquement par :

- L'opération « gîtes » initialement éligible au Fonds de Compensation de la TVA et qui est, en fait, non éligible à ce fonds de compensation = 108 000 €
- Une attente de versement de Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 19 071 €
- Le mur Vianne non éligible au Fonds National d'Aménagement et du Développement Territoire (FNADT): 30 000 €
- Emprunts non réalisés sur travaux effectués : 294 480 €

II 2009 : CONSOLIDER L'EXISTANT EN MAINTENANT UNE PRESSION FISCALE IDENTIQUE A 2008 :

Deux objectifs peuvent être identifiés pour 2009 :

1) Finaliser les investissements et opérations en cours tout en assumant l'évolution de la dette :

- 1) Comblé le déficit d'investissement de 2008 sans faire appel à l'emprunt =
 - 459 391,03 € par
 - L'affectation du résultat 2008 = 212 947,59 €
 - Un virement de crédits 2009 = 18 443,44 €
 - Le fond de concours de Nérac = 228 000 €.

Sur ce sujet, le Président précise les données juridiques et financières : comme il l'a stipulé lors de son élection et dans l'objectif de revenir à l'engagement initial de la Communauté de Communes sur ce projet, à savoir, 1,4 Millions d'Euros d'investissement, un travail de fond a été mené pour équilibrer les charges financières respectives entre la CCVA et la ville de Nérac. Le terrain sur lequel l'Aquaparc a été construit n'est pas, à ce jour, propriété de la CCVA, l'achat de ce terrain se fera au prix de 16 €/m². (cf. tableau ci-joint)

Il se tient à disposition de toute personne qui souhaiterait avoir des informations complémentaires sur ce dossier.

- 2) Assumer l'évolution de la dette dans les années à venir : augmentation des charges de remboursement des emprunts en cours (cf. ci-joint) transformation d'emprunts court terme en emprunts long terme =
 - o *Evolution de la charge de l'emprunt dès 2009 + 123 000 €*
 - o *Impact estimé de la transformation des emprunts à court terme en long terme en 2010 + 63 000 €.*

- 3) Programmation estimée des investissements pour 2009

- Voirie programme travaux et matériel
- Exposition muséographique Vianne et garantie d'emprunt à hauteur de 22 500 € pour la reprise de l'activité verrière
- Locaux de la verrerie pour service voirie (Loyer Duffiet + location ALGECO)
- Electricité centre de loisirs
- Aménagement terrain jeunes à Lavardac
- Aire d'accueil des gens du voyage

- Moulin des Tours
- Etude pour une zone d'activité à vocation départementale en lien avec Conseil Général

Le Président rappelle l'obligation de la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes ; des démarches sont en cours pour l'acquisition d'un terrain sur la commune de Nérac et des rencontres ont eu lieu avec des collectivités ayant mis en place des aires d'accueil et une société spécialisée dans la conception et la gestion de ce type d'infrastructure.

2) Continuer à garantir les services à la population :

Concernant **les dépenses du budget** de fonctionnement, plusieurs objectifs devront être poursuivis en 2009 :

1) L'amélioration de l'efficience de services :

Une évolution structurelle de la masse salariale certaine mais à maîtriser :

- o organisation des temps de travail (voirie, enfance-jeunesse)
- o politique « petite-enfance » + problématique crèche de Nérac
- o ordures ménagères : mise en place du tri sélectif

2) Positionnement de la communauté de communes pour dégager des marges de manœuvres

- o Fonds de concours Nérac
- o Fusion syndicat ordures ménagères
- o Maîtrise de la politique touristique afin de se donner les moyens d'un développement de ce secteur d'activité.
- o Maîtrise des cotisations/subventions versées par CCVA
- o Dépenses non reconduites en 2009/2008 :
 - Subvention Zone d'Aménagement Touristique - budget annexe « Bourdilot » : 30 000
 - Le président.....
 - Loyers impayés Verrerie : 63 000

S'agissant **des recettes de fonctionnement**, il sera nécessaire de tenir compte :

1) Des Recettes locales non reconduites ou minorées en 2009/2008

- Moulin des Tours : 88 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales : nouvelle baisse de subvention de l'ordre de 8 000 € à 10 000 €

2) Les dotations de l'Etat : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est indexée à compter de 2009 sur la seule évolution prévisionnelle des prix hors tabac (soit + 2%) mais, collectivité par collectivité, le taux de progression des attributions de DGF peut être variable en fonction notamment de l'évolution de la population. (Cf. note DEXIA p 9) + problème de l'élargissement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat (Fonds de Compensation de la TVA)

3) Recettes nouvelles de fonctionnement

- Location gîtes et appartement : 20 000 € - négociations en cours avec l'association Agence Nature
- Evolution positive des recettes sur les bases sur le foncier bâti
- Mise en place Taxe Professionnelle de Zone pour le Golf de Barbaste et l'Aquaparc -Bourdilot

CONCLUSION

PREPARER L'AVENIR/ SE PREPARER A L'AVENIR EN FONCTION DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

- Réflexion et étude sur les projets structurants pouvant être portés par la CCVA
- Service à la population/mutualisation /adaptation des services.

Pièces jointes :

Editorial de la Gazette

Extrait de la lettre de l'Associations Des Communautés de France

Note de conjoncture DEXIA

Liste des réunions

Tableau comparatif Budget Prévisionnel et Compte Administratif 2007 et 2008

Simulation de l'évolution des bases

Part des contributions dans le budget

Tableau des emprunts

Tableau prévisionnel des investissements

Le Président conclut que si l'année 2008 a été en partie consacrée à faire valoir la juste place de la communauté de communes dans les différents syndicats et organismes dont elle est membre, le budget de l'année 2009 sera conçu avec la volonté de contrôler l'impôt local et donc sans augmentation. L'ensemble des services devra tenir compte au quotidien de la nécessaire maîtrise des dépenses du fait de la baisse du pouvoir d'achat ressentie par la population.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1- Tableau des effectifs

N° ordre : 2009-3

Objet : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil, après en avoir délibéré, **accepte**, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs comme suit :

	Filière Administrative	Filière Animation
Suppression	4 postes Adjoint administratif 2ème classe	2 postes Adjoint animation 2ème classe
	1 poste Rédacteur principal	
	Filière Administrative	Filière Animation
Création	4 postes Adjoint administratif 1ère classe	2 postes Adjoint animation 1ère classe
	1 poste Rédacteur en chef	

2- Ratio promus/promouvables

N° ordre : 2009-5

Objet : RATIO PROMUS PROMOUVABLES

Des dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, (2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), portant sur des éléments statutaires relatifs à la fonction publique territoriale.

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux, appelé «ratio promus-promouvables» pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade pour la collectivité.

Le Conseil de communauté, suite à l'avis favorable du CTP du 3 mars 2009 et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer ce taux à 100 % pour l'ensemble des grades.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération de principe sur le fait de garantir un emprunt qui pourrait être sollicité par les nouveaux dirigeants de la Verrerie de Vianne auprès d'organismes bancaires. Cette garantie d'emprunt porterait sur un montant de 22 500 € ; l'ensemble du dossier sera soumis au conseil communautaire avec toutes les pièces nécessaires à la prise de décision dès lors qu'elles auront été adressées à la communauté de communes. Une nouvelle délibération sera alors proposée.

La séance est levée à 23h30.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Lavardac, le 11 mars 2009

Le Président,

Bernard FAUCON-LAMBERT